



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID : 013-211300538-20230712-2023_50_SG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

03 juillet 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Ghislaine GUY a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
M. Philippe PIGNET a donné procuration à M. Bruno LAQUAY
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à M. Vincent DAVAL
Mme Virginie ARTERO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
M. Julien BONINO a donné procuration à Mme Roxane TIBALDI
M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absente excusée sans procuration : Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Mauricette AGIER

Objet de la délibération : Appel à candidatures pour l'occupation de l'ancien point info tourisme situé au domaine du golf de Pont Royal.

2023_50_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des Affaires institutionnelles du 27 juin 2023 ;

Considérant qu'afin de favoriser l'implantation de nouveaux commerces destinés à contribuer à l'animation et à la diversification commerciale de la commune, la commune souhaite mettre en place un appel à candidatures pour l'occupation d'un local commercial vacant situé sur le domaine de Pont Royal à Mallemort de Provence ;

La procédure de sélection se compose dans un premier temps par le dépôt d'un dossier de candidature suivi par un entretien avec le jury de sélection.

Un jury composé de professionnels, d'institutionnels et d'élus représentant la commune sera chargé d'analyser les dossiers de candidature et de sélectionner les lauréats pour chacun des deux commerces.

A cet effet, un dossier de candidature figurant en annexe sera accessible.

Pour être retenu, le candidat devra proposer une activité :

- permettant d'apporter une réelle plus-value et une complémentarité face aux activités commerciales déjà présentes au sein du domaine ;
- attractive permettant d'attirer un large flux de clientèle ;
- adaptée à son environnement porteur d'activités à dominante touristique et sportive.

L'activité proposée devra également s'insérer dans les aménagements existants de qualité.

Les candidats pourront notamment se faire accompagner par le Réseau Initiative du Pays Salonais et la CCI d'Arles.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la **Majorité** de ses membres,

Approuve la mise en œuvre de ce dispositif et le dossier de candidature figurant en annexe ;

Constitue un jury qui aura pour vocation d'examiner et d'attribuer les candidatures ;

Autorise Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et utiles à l'application de cette délibération.

Ce jury est composé des membres suivants :

- M. Bruno LAQUAY, Adjoint en charge du Sport, de la Sécurité et des Commémorations
- Mme Ghislaine GUY, Adjointe au Handicap et à la Jeunesse
- M. Vincent DAVAL, Adjoint en charge de l'Aménagement du territoire, au Patrimoine culturel, et à la Santé au travail.
- M. Philippe PIGNET, Conseiller Municipal en charge du Développement économique, commerce et artisanat
- Françoise CHEROUTE, Adjointe au Maire en charge des Hameaux, de la Culture et du Patrimoine et de la Citoyenneté
- Mme Nadine POURCIN, Conseiller Municipal en charge de la Promotion du territoire
- M. Sylvain CASTAGNE Conseiller Municipal en charge de l'Agriculture
- M. Éric BRUCHET, Conseiller Municipal
- M. Thierry PLATON, Conseiller Municipal
- M. Dimitri FARRO, Conseiller Municipal
- M. William BAGARRI, Président Mallemort Entreprendre
- Mme Elisa VIREY, Présidente de l'Association Foncière Urbaine Libre du domaine de Pont Royal
- M. Jérôme LAUREDI, Directeur du Golf International de Pont Royal
- M. Alain VANEL, Restaurateur du restaurant La Farigoule
- M. MARECHAL, Charge d'affaires CCI
- M. Franck GORGONE, Directeur du Réseau Initiative du Pays Salonais

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 25

Vote contre : /

Abstention : 1

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

